

DEL/2023/UR/152
CESSION DE LA PARCELLE AI 4697 - 2 RUE SANTOS DUMONT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AI 4697, située au 2 rue Santos Dumont d'une contenance de 154m².



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

Il rappelle que cette parcelle fut acquise par la ville à la Métropole Européenne de Lille le 4 novembre 2015 et était mise à disposition du PACT pour une locataire. À ce jour, la maison n'est plus occupée et est entretenue par la commune.

Afin de pouvoir mettre en vente ce bien, faisant partie du patrimoine privé de la commune, il convient d'obtenir une évaluation par les services des Domaines.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la Charte de L'Evaluation du Domaine réalisée par la Direction des Finances Publiques en partenariat avec l'Association des Maires de France et notifiée à l'ensemble des Maires des communes françaises le 26 décembre 2016 par le secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes Public, la cession d'un immeuble par les communes de plus de 2000 habitants dès le 1^{er} euro ou en cas de cession gratuite entre dans le champ de la consultation obligatoire des services du Domaine.

Monsieur le Maire, afin d'entériner la cession de la parcelle susmentionnée, invite le Conseil Municipal à délibérer

Vu l'avis des domaines en date du 5 décembre 2023 fixant la valeur de l'immeuble à 178.000 €,

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle AI 4697 sise 2 rue Santos Dumont, les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.
- De mandater l'étude de Maitre DUCHANGE et associés à Roubaix
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215902990-20231207-DEL2023UR152-DE